

Fiche E : Installation d'une pêcherie

§ Définition

La **pêcherie** est un aménagement permettant la **récupération du poisson** lors de la vidange d'un étang.

En l'absence de cet équipement, le poisson peut être récupérer par la technique de la pêche au filet (méthode ancestrale) ou par une pêche électrique.

Il existe deux types de pêcherie : la pêcherie temporaire et la pêcherie permanente.

Pêcherie temporaire

La **pêcherie temporaire** est un ouvrage mis en place exclusivement lors de la vidange pour récupérer les poissons.

Elle est démontable. Installée en arrière de la digue, elle est constituée de piquets en bois, de filet brise-vent et de dalles en béton, (voir schémas de principe et photographies pages suivantes).

Pêcherie permanente

La **pêcherie permanente** est un ouvrage en maçonnerie de forme rectangulaire dans lequel débouche la conduite d'évacuation de l'étang.

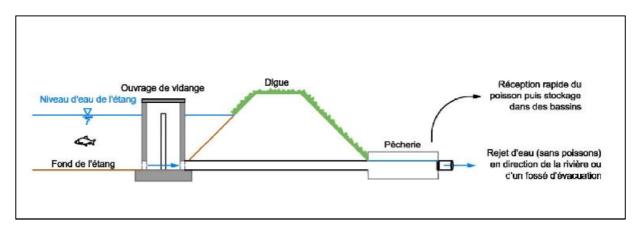
Elle est construite « en dur » et fait partie intégrante de l'étang. Elle est généralement placée à l'arrière de la digue mais peut également être localisée à l'intérieur de l'étang, lorsque la configuration du site ne permet son installation à l'aval, (voir schémas de principe et photographies pages suivantes).

La pêcherie permanente peut être constituée de 3 grilles successives aux espacements de barreaux de plus en plus petits de manière à sélectionner les poissons suivant leur taille. Il faut toutefois veiller à ce que les gros poissons ne colmatent pas la première grille de manière à ce que les plus petits puissent rejoindre les espaces suivants. Notons que certaines pêcheries ne présentent pas de cloison de séparation.

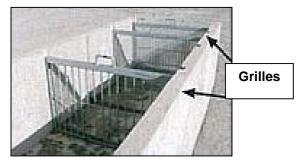
Dans le cas des étangs étudiés du bassin versant de la Largue, une pêcherie d'une longueur de 3 m avec une largeur et une hauteur d'environ 1 m est suffisante (étang de moins de 1 Ha). Seuls les étangs L1 avec 2,37 Ha et le plan d'eau de Courtavon avec 15 Ha, devraient être affectés d'une pêcherie aux dimensions supérieures (de l'ordre de 6 m de longueur environ pour L1 et supérieure à 10 m de longueur pour le plan d'eau de Courtavon).

§ Schémas de principe

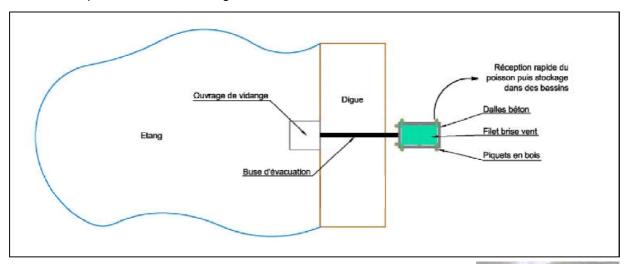
Pêcherie permanente en aval de la digue :



Pêcherie permanente d'après la société Become, Saint Jean Le Blanc (45650)



Pêcherie temporaire en aval de la digue :



Pêcherie temporaire (photographies M. PERRIN, L; Source SMIDAP):



SMARL

§ Aspect réglementaire

D'après l'article 10 de l'arrêté du 27 août 1999 « L'étang doit être agencé de manière à récupérer l'ensemble des poissons et crustacés lors de la vidange ».

D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les introductions d'espèces exotiques sont la principale source d'extinction des espèces de poissons d'eau douce.

L'impact concernant l'apport d'espèces indésirables se distingue en 3 catégories :

- -poissons de 2^{ème} catégorie dans les eaux de 1^{ère} catégories cyprinidés ou carnassiers
- -espèces exotiques nuisibles : perche soleil, poisson chat
- -espèces d'élevage non indigènes : carpes herbivores, silure glane, esturgeon.

D'autre part, les espèces introduites d'étangs peuvent être vecteur d'agents pathogènes pour les espèces indigènes (ex : parasites du type Piscicola geometra ou encore Ligula intestinalis).

La récupération de l'ensemble des poissons et crustacés lors de la vidange est essentielle pour préserver le milieu récepteur.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 27 août 1999, « les ouvrages ou installations doivent être régulièrement entretenus de manière à garantir le bon fonctionnement des dispositifs destinés à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques ».

§ Avantages

La pêcherie permet de récupérer le poisson sans pénétrer dans l'étang (parfois le plancher est instable et les berges abruptes) ce qui facilite l'accès. D'autre part, les opérations de tri sont facilitées par la présence de grilles espacées sélectionnant les poissons en fonction de leur taille.

Inconvénients

Le poisson peut se blesser lors de son évacuation dans la buse (de l'étang vers la pêcherie) et dans la pêcherie (grilles, maçonneries en béton).

Il est nécessaire de sortir rapidement le poisson de la pêcherie afin de le stocker dans des bassins d'eau propre.

D'autre part, la configuration du site pour l'installation d'une pêcherie nécessite une pente suffisante (1 à 2 cm/m) en arrière de la digue pour être efficace.

Estimations financières

L'installation d'une pêcherie permanente de 3 m de long (munie de 3 grilles) est estimée à 3 800 € H.T. Cette estimation peut variée en fonction des conditions spécifiques de chacun des sites. Le coût peut atteindre jusqu'à 15 000 € H.T. pour les grands modèles.

L'installation d'une pêcherie temporaire quant à elle est estimée à environ.1 500 € H.T.

Elle est nettement moins onéreuse que la pêcherie temporaire. Toutefois, il faut veiller à avoir une surface de terrain ainsi qu'une pente suffisante pour son installation en aval de la digue.